

SOMMAIRE

- ▶ Mot de la rédactrice 1
- ▶ Nouvelles en bref 1
- ▶ L'initiative sur la traçabilité 2
- ▶ Identification permanente des porcs 4
- ▶ Identification et traçabilité des ovins 4

NOUVELLES EN BREF...

Québec

La présentation du dossier opérationnel concernant la réglementation sur la traçabilité dans la filière bovine secteur de la transformation - distribution et détail devait avoir lieu cet automne. Suite à un remaniement ministériel, cette dernière a été reportée à une date ultérieure.

Québec - France

En octobre dernier, le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a organisé une mission en France sur la traçabilité dans le secteur des fruits et légumes.

Canada

À Calgary, le 7 et 8 février prochains, l'Association canadienne de la distribution des fruits et légumes (ACDFL) sera l'hôte de la toute première conférence mondiale sur la traçabilité des fruits et légumes.

Pour en savoir plus... www.productrace.com

Europe

Développement de «FoodTracE» dont l'objectif est d'établir un cadre pour la traçabilité des denrées alimentaires en Europe et les moyens qui permettront de planifier, d'élaborer, de valider et de mettre en œuvre cette traçabilité.

Pour en savoir plus... www.eufoodtrace.org

France

Les 27, 28 et 29 janvier 2004, à Paris, aura lieu l'événement Traçabilité 2004. Il s'agit d'un salon et d'un congrès entièrement dédiés à la traçabilité et qui couvrent tous les secteurs d'activité.

Pour en savoir plus... www.tracabilite2004.com

Canada : développement de l'Initiative sur la traçabilité

Projet ambitieux couvrant toute la chaîne agroalimentaire

La traçabilité est une préoccupation pour tous. Au niveau international, des éléments de traçabilité vont être exigés par de nombreuses réglementations qui vont entrer en vigueur prochainement : le 12 décembre 2003, l'acte sur le bioterrorisme (Etats-Unis) entrera en vigueur, la promulgation de la loi sur «l'étiquetage du pays d'origine» (COOL : Country-of-origin-labelling law) est prévue pour le 30 septembre 2004 et enfin, en janvier 2005, la législation européenne imposera la traçabilité à toutes les étapes des filières alimentaires.

C'est dans ce contexte que s'est développée cet été l'initiative sur la traçabilité. Elle s'est donnée comme mandat de coordonner le développement de la traçabilité au niveau canadien et à travers toute la chaîne d'approvisionnement. Vous pourrez en savoir un peu plus dans cette édition.

De plus, un point est fait sur l'identification permanente des animaux vivants et, en particulier, pour les porcins et les ovins.

Annoncé depuis un certain temps déjà, le site Internet du FQAEA a été mis à

jour et mis en ligne. Je voulais souligner plus particulièrement le développement d'un dossier sur la traçabilité qui se veut non - exhaustif mais où vous pourrez trouver des informations sur la traçabilité, les éditions du *Traçabulletin* ainsi que les commentaires et recommandations du Comité technique de la transformation agro-alimentaire sur la traçabilité au Québec. Je vous invite donc à vous rendre à l'adresse suivante : www.fqaea.qc.ca.

Bonne lecture et joyeuses fêtes!

Sophie Jacquement,
Conseillère en traçabilité
(FQAEA)



L'Initiative sur la traçabilité

Projet d'élaboration d'une feuille de route nationale et de normes sur la traçabilité alimentaire au Canada à travers toute la chaîne d'approvisionnement.

Besoin d'une approche coordonnée en matière de traçabilité agroalimentaire

La traçabilité est un outil de plus en plus demandé et exigé pour faire face à de nombreuses situations; par exemple, elle permet de fournir des informations utiles pour effectuer un rappel rapide et efficace de produits alimentaires ou encore pour surveiller la santé des végétaux et des animaux et intervenir rapidement en cas de maladie. Au Canada, face aux exigences nationales et internationales, de nombreux systèmes de traçabilité ont été développés. Cependant, aujourd'hui, il n'existe pas d'approche coordonnée, ni de normes consistantes sur la traçabilité au niveau canadien qui permettraient l'interopérabilité de ces systèmes.

Juillet 2003 : création de l'initiative sur la traçabilité

Suite à ce constat, plusieurs associations ont décidé de créer l'initiative sur la traçabilité afin d'élaborer une feuille de route unique pour toute la chaîne d'approvisionnement et des normes pour la traçabilité des produits alimentaires canadiens ainsi que ceux vendus au Canada. Elles ont mandaté le Conseil canadien du commerce électronique (CCCE) afin de coordonner cette démarche. Un Comité directeur (voir encadré), composé de membres représentant les différentes filières et secteurs de l'agroalimentaire au Canada, a également été mis en place afin de proposer des recommandations et des lignes directrices à l'industrie.

Démarche proposée

Objectifs de l'initiative

- ▄ Élaborer une feuille de route unique sur la traçabilité pour toute la chaîne d'approvisionnement
- ▄ Déterminer des normes pour la traçabilité des produits alimentaires canadiens et vendus au Canada. Ces normes seront testées au cours de projets pilotes
- ▄ Promouvoir un système efficace, accessible, relativement abordable, compatible et accepté à l'échelle internationale
- ▄ Développer une approche ouverte axée sur la collaboration facilitant l'inclusion des exigences particulières de tous les participants de la chaîne d'approvisionnement

Livrables de l'initiative et échéancier ambitieux de 7 mois

Au cours des sept prochains mois, pour un échéancier se terminant le 30 juin 2004, l'initiative propose donc de développer:

- ▄ Une feuille de route commune pour la traçabilité des produits alimentaires comprenant :
 - Des normes pour l'identification concernant le produit, l'unité logistique et le lieu
 - Des règles d'affaires en déterminant les rôles et responsabilités de chaque acteur face à la traçabilité
 - Des solutions de saisie des données et de gestion
- ▄ Des normes communes de l'industrie basées sur des critères présentés dans la feuille de route

- ▄ Des essais pilotes qui permettront d'établir des modèles de comptabilité par activité

Un livre blanc sur la traçabilité et des recommandations (4) soumis à l'industrie

Afin de faire un point sur ce sujet, le document de présentation technique «Traçabilité descendante et ascendante des produits alimentaires au Canada» a été rédigé et quatre recommandations ont été émises:

- 1- Adopter les normes EAN-UCC (European Article Number - Uniform Code Council) pour la communication et l'identification des articles, parties et lieux qui devraient être applicables au moins aux fruits et légumes, à la viande, au poisson et à tout produit potentiellement à risque
- 2- Vérifier le commerce principal et les pratiques en matière de logistique par l'examen des normes et de projets pilotes
- 3- Adapter les solutions de saisie et de gestion des données existantes selon les normes EAN-UCC pour assurer l'interopérabilité avec les autres systèmes
- 4- Créer un forum public, intégrateur et transparent sur les résultats des projets pilotes et sur les normes recommandées.

Sept consultations ont déjà eu lieu à travers le Canada pour présenter l'initiative et recueillir les commentaires de l'industrie.

Recommandations du Comité technique de la transformation sur la traçabilité face à l'initiative sur la traçabilité

Cette initiative va permettre de répondre à deux besoins formulés par le secteur de la transformation et surtransformation agroalimentaires au Québec lors de l'étude sur la traçabilité au début de cette année. Il s'agit d'un guide d'application de la traçabilité et de la standardisation de l'information. C'est pourquoi, afin de développer un système qui soit adapté au Québec, le Comité technique s'est joint au Comité directeur de l'initiative et a soumis ses recommandations parmi lesquelles :

- ➡ la nécessité de développer une norme cadre pour la mise en place de la traçabilité, applicable par tous les secteurs et filières ainsi que des normes complémentaires pour certaines filières là où un besoin est identifié pour répondre à des objectifs / exigences plus spécifiques (entre autres pour le secteur des viandes et des produits laitiers ...)
- ➡ le besoin de flexibilité pour que les usines puissent mettre en place un système de traçabilité adapté à leurs besoins
- ➡ l'importance de bien définir les besoins, les rôles et responsabilités de chaque secteur
- ➡ la prise en compte de la problématique des petites et moyennes entreprises
- ➡ le besoin de consultation, de formation et d'information de l'industrie
- ➡ l'importance de ne pas s'astreindre à un échéancier trop serré pour s'assurer que le système mis en place est viable, accepté et reconnu

par nos différents partenaires commerciaux afin de conserver et améliorer la compétitivité de notre industrie.

Prochaines étapes

Des recommandations et des directives concernant la feuille de route nationale vont être développées par le Comité directeur d'après les commentaires recueillis lors des consultations. Ces dernières seront distribuées auprès de l'industrie pour commentaires.

Pour en savoir plus :

- Sur l'initiative sur la traçabilité : les documents, les rapports des consultations et les derniers développements : www.eccc.org
- Sur le comité technique: les recommandations face à l'initiative sur la traçabilité : www.fqaea.qc.ca/fr/recommandations.btm

Associations et organisations membres du Comité directeur (en date du 20 novembre 2003)

^{QC} Associations ou organisations représentant le Québec

* Associations ou organisations ayant initié l'initiative

Agence canadienne d'identification du bétail (ACIB)

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

Agriculture, alimentation et développement Alberta

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)

Alliance canadienne de l'aquaculture (CAIA)

* Association canadienne de distribution de fruits et légumes (ACDFL)

Association canadienne de la boulangerie (BAC)

* Conseil canadien des distributeurs en alimentation (CCDA)

* Conseil canadien des pêches (FCC)

Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volaille (CPEPC)

* ^{QC} Conseil canadien du commerce électronique (CCCE)

^{QC} Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC)

* Conseil des viandes du Canada (CVC)

* Fabricants de produits alimentaires et de consommation du Canada (FPACC-FCPMC)

Fédération canadienne de l'agriculture (FCA)

* Fédération canadienne des épiciers indépendants (FCEI)

^{QC} Fonds québécois d'adaptation des entreprises agroalimentaires (FQAEA) (Représentant le Comité technique de la transformation sur la traçabilité)

^{QC} Ministère de l'agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ)

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (Ontario)

Programme canadien de salubrité des aliments à la ferme (PCSAF)

Traçabilité des animaux vivants

Canada : Identification permanente des porcs

Suivi des projets pilotes

Comme le mentionnait le *Traçabulletin* de Juillet 2003, un projet pan-canadien sur l'identification et la traçabilité des porcs a débuté cet automne afin d'évaluer cinq méthodes d'identification permanente pour les porcs au Canada. Voici un suivi de ce projet :

Participation financière d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

Une entente de contribution a été signée avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) par le Conseil canadien du porc (CCP) pour la somme de 624,000\$ provenant du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural II (FCADR II). Cette subvention permettra la réalisation des activités de l'étude pilote prévues pour l'année 2003 - 2004. Il est à noter que les fonds nécessaires à la tenue des activités de l'année 2004 - 2005 n'ont pas encore été alloués.

Identification des fermes et abattoirs participant à l'étude

Les fermes participant à l'étude ont été choisies suivant différents critères pré-déterminés par le sous-comité technique du CCP, parmi lesquels la taille et le modèle de production. L'identification de ces fermes est presque complétée au Québec et vient de débuter au Manitoba et à l'Île-du-Prince-Édouard. Trois abattoirs participeront également à l'étude : il s'agit de l'abattoir d'Olymel à Princeville (Québec), Garden Province Meat (Charlottetown) et l'abattoir de Maple Leaf à Brandon (Manitoba). Les activités de l'étude pilote sont suivies par les représentants d'abattoirs afin de s'assurer que le système utilisé soit compatible avec ceux développés dans les usines.

Présentation des résultats de l'étude en novembre 2004

Les résultats de l'étude pilote seront présentés au Conseil d'administration du CCP en novembre 2004. Ces derniers permettront de déterminer les modalités du système national de traçabilité des porcs de la naissance à l'abattage.

Source : *Éric Aubin, M.Sc., Analyste en politiques agricoles au CCP*

(613) 236-9239 - aubin@cpc-ccp.com

Québec : identification permanente des ovins

En 1998, lors du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire au Québec, les décideurs de la filière agroalimentaire ont identifié la traçabilité comme une priorité. Par la suite, lors du rendez-vous de mi-parcours, en 2001, il a été décidé, entre autres, d'amorcer des travaux visant à implanter la traçabilité pour la production ovine pour 2005. Au niveau fédéral, une réglementation entrera en vigueur en janvier 2004 et définira les modalités d'identification ainsi que les obligations des producteurs ovins en matière de traçabilité.

Projet pilote de huit mois

C'est pourquoi, au Québec, au cours de l'année 2003, un projet pilote a eu lieu ayant comme objectif, l'évaluation de l'impact de l'utilisation de différents identifiants pour la production ovine. Différents paramètres ont été mesurés au niveau des fermes dont l'impact financier et la charge de travail nécessaire pour assurer la gestion de ce processus. De plus, une vérification a été assurée au niveau des abattoirs afin d'évaluer l'efficacité et la facilité de lecture des boucles jusqu'à la découpe des carcasses.

Création d'un comité d'implantation de l'identification permanente

Parallèlement à ce projet pilote, un comité d'implantation de l'identification permanente a été formé afin d'analyser les différents types d'identifiants disponibles et de donner des recommandations quant au mode de fonctionnement et à l'application du règlement qui sera mis en place au Québec.

Traçabilité des ovins au Québec

Tout comme pour les bovins, le système de traçabilité recommandé au niveau de la production des ovins se basera sur l'identification des animaux à leur naissance ou à leur arrivée à la ferme dans le cas d'animaux provenant de l'extérieur du Québec, l'activation des boucles auprès d'Agri-traçabilité Québec (ATQ), l'obligation de déclarer les déplacements d'animaux et enfin, pour les abattoirs, de déclarer les bêtes qui y seront abattues.

Identifiant recommandé : boucle électronique combinée au panneau visuel

Suite aux résultats du projet pilote et compte tenu des impacts de la mise en place de l'identification permanente dans l'industrie ovine, le comité d'implantation de l'identification permanente recommande la boucle électronique combinée à un panneau visuel.

Janvier 2004 : mise en place prévue de l'identification permanente des ovins

Plusieurs étapes restent à franchir avant la mise en place de l'identification permanente dans le secteur des ovins, prévue pour janvier 2004 dont la rédaction du référentiel ovin, l'adoption du règlement québécois sur l'identification et la réalisation de l'inventaire des fermes ovines.

Source : *M. Guy Laquerre, Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec*

Si vous avez des commentaires ou des suggestions sur le bulletin, vous pouvez contacter Mme Sophie Jacquement :

Téléphone : (514) 858-2067 Télécopieur : (514) 858-2016

Courriel : jacquements@fqaea.qc.ca

Pour toute information sur la traçabilité, n'hésitez pas à appeler votre association.



Fonds québécois
d'adaptation des
entreprises
agroalimentaires

Le FQAEA est créé en vertu du Fonds Canadien
d'Adaptation et de Développement Rural d'Agriculture et
Agroalimentaire Canada.



Agriculture et
Agro-alimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Canada